

LA GAZETTE DE MESSY



JUIN 2024

Mairie de Messy

10, rue Michel Cheverry

77410 Messy

Tél : 01.78.74.42.42

E-mail : mairie77410@messy.fr

Site internet : messy.fr

Facebook : [mairie-de-messy-officiel](https://www.facebook.com/mairie-de-messy-officiel)



Le mot du Maire



Chères Messiennes, Chers Messiens,

Cela fait six mois que nous sommes en place, six mois durant lesquels nous n'avons cessé d'avancer sur les sujets importants pour la commune.

Commençons par les travaux liés aux inondations. Préserver les Messiens est ma priorité. La municipalité pressurise la CCPMF et le département afin d'obtenir l'accélération du dossier. Nous maintenons la pression auprès des intervenants, afin que les actions se mettent en place sur l'exercice 2024.

Nous avançons aussi sur d'autres projets :

- Les travaux du city stade sont en cours, malgré les aléas climatiques.
- Nous avons obtenu une subvention pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle des Fêtes ce qui nous permettra d'être autonomes sur notre consommation d'énergie pour cette salle.
- Suite à l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés sur Messy, l'ouverture d'une nouvelle classe a été validée par l'inspection d'académie pour la rentrée de septembre.
- Le déménagement du centre de loisirs, l'augmentation du nombre de places à la cantine, une nouvelle gestion des déchets alimentaires sont autant de sujets en cours d'avancement.
- Diversifier les activités proposées au centre de loisirs afin de les rendre plus attractives pour les enfants.
- Le Conseil Municipal des Enfants, œuvre déjà sur ses dossiers. La journée Ecolo a été un franc succès et d'autres projets sont en cours : plantation d'arbres, mise en place de ruches sur la commune.

Enfin, nous allons, dans les mois qui viennent continuer à accueillir de nouveaux habitants.

Les festivités traditionnelles seront des moments privilégiés à partager.

Ensemble, nous allons leur faire aimer notre commune comme nous la vivons.

Carlos NETO



A propos de la REOMI...

La REOMI est un système modulaire et équitable qui s'ajuste au plus près des situations spécifiques de chacun. Grâce à la part variable, vous pouvez utiliser les services en fonction de vos besoins réels. Ainsi, si vous utilisez les services au-delà de ce qui est inclus dans votre part fixe, vous ne payez que ce que vous consommez. Comme pour l'eau ou l'électricité, la REOMI est constituée de 2 parties :

LA PART FIXE

tient compte de la composition de votre foyer et vous donne accès aux services de base.



LA PART VARIABLE

est calculée sur le nombre de fois où votre bac d'ordures ménagères a été collecté au-delà du forfait inclus dans la part fixe.

QUE FINANCE LA REOMI ?

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative sert à financer l'ensemble des services de gestion des déchets : la collecte, le traitement, les déchetteries, le développement de nouvelles filières de recyclage, les collectes d'encombrants...

GRILLE TARIFAIRE 2024 POUR L'HABITAT INDIVIDUEL

Nombre d'habitants	Taille du bac OM	Forfait 12 levées	Coût levée supplémentaire	Forfait + 14 levées (utilisation du service au maximum)
1	140l	218,82€	2,94€	260,00€
2	240l	290,56€	5,04€	361,10€
3	240l	337,10€	5,04€	407,70€
4	240l	383,64€	5,04€	454,20€
5	360l	460,42€	7,56€	566,30€
6	360l	506,96€	7,56€	612,8€

Délibération n°101_2023 du Conseil communautaire du 18/12/2023

GRILLE TARIFAIRE 2024 POUR L'HABITAT COLLECTIF

Nombre de logements	Taille du bac OM	Forfait 12 levées	Levée supp. de tous les bacs
5	1320l	1144,47€	27,72€
10	2640l	2151,94€	55,44€
20	4620l	4000,56€	97,02€
45	9900l	8705,27€	207,90€

La répartition de l'ensemble des montants s'effectuera par le propriétaire, le bailleur ou le syndicat de copropriété en fonction de sa méthode de répartition des charges.

Délibération n°101_2023 du Conseil communautaire du 18/12/2023

COMMENT PAYER LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Il vous faudra payer vos factures auprès de la DGFIP soit :

- en ligne par carte bancaire
- par prélèvement automatique
- par chèque
- par virement
- par espèces au bureau de tabac

La mensualisation n'est pas possible. Pour ne pas avoir à avancer l'argent de l'ancienne Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères prélevée dans votre Taxe Foncière, pensez à réduire vos mensualités sur le site des impôts : www.impot.gouv.fr

Effectuez la démarche :

- avant le 15 décembre 2023, pour une prise en compte au 1^{er} janvier 2024
- entre le 16 et le 31 décembre 2023, pour une prise en compte au 1^{er} février 2024
- entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024, la prise en compte sera effective le mois suivant votre demande

Vous retrouverez le règlement des collectes sur le site : www.cc-pmf.fr

Prenons l'exemple d'une famille de 4 personnes. Le conteneur est de 240L. Les levées ont lieu toutes les 2 semaines.

La part fixe est de 290,54 euros, elle comprend 12 levées soit 1 par mois. Pour les levées supplémentaires il vous sera facturé 5,04 euros par levée.

Si vous sortez votre poubelle toutes les semaines, soit 26 levées, le montant de votre facture sera de 361,10 euros.

Au 1^{er} trimestre 2024, cette gestion des déchets a permis de réduire les déchets ménagers de 30%.

Pour rappel, le ramassage et la gestion des déchets est organisé par la CCPMF. Leurs contacts :

contact@ccpmf.fr

Tél : 01.60.54.68.40



QUI EST CONCERNÉ ?

Que vous soyez locataire, propriétaire (occupant ou résidence secondaire), professionnel, administration, association, entreprises, en habitat individuel comme en habitat collectif, tous les utilisateurs des services sont concernés par la REOMI.

ET SI JE DÉMÉNAGE ?

En cas de déménagement, il est impératif de contacter directement la CCPMF pour signaler votre changement de situation afin de ne plus être facturé.

Sur votre portail usager ([voir page 10](#)) ou par mail à environnement@cc-pmf.fr

LES DATES DE LA FACTURATION

Vous recevrez une facture deux fois par an. Une première aux environs du 15 janvier, une seconde vers le 15 juin.

En 2024, la première facture correspond à la moitié de la part fixe de 2024, et la seconde correspond à l'autre moitié.

En 2025, la première facture correspond à la moitié de la part fixe de 2025 + les services hors forfait supplémentaires de l'année 2024 / la seconde facture correspond à la moitié de la part fixe de 2025.

Guide de la REOMI

4

La crèche de Messy

La crèche « Les P'tits Loups » est gérée par l'intercommunalité Plaines et Monts de France.

La commune dispose de 6 berceaux sur les 12 disponibles.

Pour autant nous ne sommes pas décisionnaires sur l'octroi des places. L'attribution se fait lors d'une commission par le service de la petite enfance de la CCPMF.

A titre d'information, 17 demandes de familles messiennes ont été déposées pour 3 berceaux de libres en septembre 2024.



Les travaux, les projets sur la commune

❖ LE CITY STADE



Les travaux du City Stade ont commencé le lundi 13 mai. Si la météo est clémente celui-ci devrait être prêt fin juin.



Nous avons dû faire arracher 2 arbres dont les racines étaient trop près de l'espace dédié au city. Nous disposons d'une dizaine d'arbres offerts par un administré qui seront mis en terre quand la saison le permettra.



❖ Le Jardin du Souvenir

Il nous a été demandé un lieu dans le cimetière afin de pouvoir disperser les cendres des défunts.

Notre service technique a donc créé officiellement notre Jardin du Souvenir.



Les personnes pourront disperser les cendres sur les galets et ajouter le nom de leur défunt sur le monument (sur demande en mairie).

❖ Le fleurissement de la commune

Vous avez pu voir apparaitre sur la commune des nouveaux bacs à fleurs plus modernes. Les anciens ont été utilisés pour créer un jardin potager dans la cour de l'école.

Cette année, le fleurissement a été entièrement réalisé avec des plantes annuelles qui sont réputées pour leurs faibles consommations d'eau et pour leurs résistances aux fortes chaleurs.



❖ Hangars en construction

Construction par les agriculteurs de 2 hangars dans les champs pour du stockage de matériel agricole (côté château d'eau vers Charny).

Ils pourront ainsi stocker leur matériel au plus près de leur lieu d'activité et éviter le transfert via les routes des engins agricoles.



❖ Défibrillateur

Installation d'un second défibrillateur sur la commune au niveau de la salle des Bienvenus.

Le premier se trouve au niveau de la mairie.

Pour information, la commune va organiser des sessions de PSC (Prévention et Secours Civiques) niveau 1 en collaboration avec le SDIS77.



❖ Changement de la porte de l'épicerie cet été



La commune investit. La porte de l'épicerie va être changée afin d'améliorer l'accessibilité et diminuer la perte énergétique du local.

❖ Les panneaux solaires

Nous avons obtenu une subvention de l'Etat à hauteur de 80% du montant des travaux pour équiper le toit de la salle des Fêtes de panneaux solaires.

Nous allons donc procéder à cette opération qui rendra le bâtiment autonome en électricité.



Cantine, périscolaire et centre de loisirs

La création de la nouvelle classe pour la rentrée de septembre 2024 nous oblige à libérer la salle qui était dédiée à l'accueil du périscolaire et du centre de loisirs.

L'extension de la cantine réalisée en 2022 a été prévue pour y accueillir le périscolaire et centre de loisirs.

Mairie, responsables des parents d'élèves, l'équipe enseignante, personnel de mairie ont travaillé ensemble afin de trouver la meilleure organisation pour ce nouvel espace.

Des informations pratiques vous seront données pour la rentrée de septembre.

D'autre part, nous avons choisi de responsabiliser les enfants du primaire. Les plats sont installés en bout de table et les enfants, en pleine autonomie, se servent comme ils le souhaitent.

Dans la continuité de notre politique de réduction des déchets s'est greffée l'organisation d'un concours de la table qui a le moins de déchets.

Pendant une semaine, à chaque fin de repas, il y a eu une pesée des déchets de chaque table. Le vendredi la table gagnante a été récompensée. Devant l'engouement des enfants, cette opération sera renouvelée.



❖ Centre de loisirs

Le 11 avril dernier, les enfants du centre de loisirs se sont joints aux Anciens pour une visite de l'usine de bonbons Kubli suivi d'un délicieux repas et d'une visite de France miniature. Un magnifique moment intergénérationnel à renouveler !



Retour sur la journée Ecocitoyenne organisée par le CME le 09 mars

Le CME, en place depuis la rentrée, a souhaité mettre en avant son engagement pour l'environnement.

Le samedi 9 mars dernier les conseillers ont ainsi orchestré un clean up qui a réuni près de 50 personnes. 21KG de déchets ont été collectés en moins de 2 heures.

Les conseillers du CME tiennent à remercier les Messiens pour leur engagement et se réjouissent de ce début prometteur.

Après la collecte, des ateliers ont été organisés avec le soutien notamment de nos partenaires tels que le SMITOM et l'Intercommunalité PLAINES & MONTS de France.

Succès tout particulier pour l'atelier « fabrication des hôtels à Insectes » : Petits et Grands se sont véritablement mobilisés. Chacun a pu repartir avec sa création et un sachet de graines fleuries.



Retour sur la présentation de l'apiculture

Le samedi 8 juin, un apiculteur a pu échanger avec les habitants de la commune sur son métier et transmettre son savoir faire.

L'atelier apiculture a permis à chacun de participer à l'extraction du miel puis à sa dégustation.



Commémoration du 08 mai 1945



L'année 2025 sera marquée par les 80 ans de cette commémoration. Si vous souhaitez nous rejoindre pour organiser un événement autour de cette date, vous pouvez vous faire connaître auprès de l'accueil de la mairie.



L'agenda de Messy

- ✚ La transhumance des moutons le 15 juin – Parc des Bienvenus
- ✚ Fête de l'école le 22 juin
- ✚ Festivités de la Saint Pierre les 28 – 29 et 30 juin
- ✚ Elections législatives 1^{er} tour le 30 juin – Lieu à confirmer
- ✚ Elections législatives 2^{ème} tour le 07 juillet – Lieu à confirmer
- ✚ Forum des associations le 07 septembre – Salle des Bienvenus

Retrouvez l'agenda de Messy sur la page d'accueil du site de la commune, www.messy.fr

Infos pratiques

❖ Les frelons asiatiques

Dans le cadre de la compétence Politique du logement du cadre de vie et face aux enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, la communauté de communes souhaite participer à la lutte contre le développement de ces colonies en formant un partenariat avec l'association DEFAS (défense contre le Frelon asiatique), démembrement du GDSA 77, qui réalise ces interventions.

Agréé par le ministère de l'Agriculture et à travers le plan régional de lutte contre le frelon asiatique, il apparaît important de solliciter des spécialistes pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

❖ Pass privilège à l'île de loisirs Jablines / Annet

PASS
privilège

À PARTIR DU 18 MAI,
ACCÉDEZ GRATUITEMENT
À L'ÎLE DE LOISIRS

ÎLE DE LOISIRS
JABLINES/ANNET

OFFERT
AUX HABITANTS
DE LA CCPMF

Accès avec votre QR code
dès votre inscription validée
Entrée gratuite pour les enfants
de moins de 3 ans (carte d'identité à présenter)

Plus d'infos www.cc-pmf.fr

POUR VOUS INSCRIRE
Envoyer un mail en un seul
et même envoi par foyer à
carteprivilege@jablines-annet.fr

Informations et documents :
- Nom, prénom, date de naissance
- une photographie récente
- justificatif de domicile
de moins de 3 mois

Région Île de France
de Loisirs Jablines-Annet
Plaines & Monts de France
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les incivilités

Nous recevons beaucoup de messages concernant les dépôts sauvages dans les champs. Nous faisons systématiquement des recherches sur ces dépôts pour en trouver les responsables et veillons à ce qu'ils soient poursuivis, même si souvent les actions menées ne nous ont pas rendu justice.

Souvent les déchets sont déversés sur des terrains appartenant à la SNCF, par exemple le long de la ligne TGV, sur lesquels nous ne pouvons pas intervenir.

Voici une illustration des incivilités commises sur notre commune et qui sont tout autant répréhensibles :



Déchets Abandonnés sur les trottoirs

Les agents ne prennent que les déchets se trouvant dans les bacs jaunes ou noirs à condition que le couvercle soit fermé



Le bac à déchets végétaux du cimetière

Il est à disposition des personnes se rendant au cimetière pour y jeter les fleurs fanées.

Il est dommage que certains individus s'en servent pour y déposer tous leurs déchets.



Bac à vêtements fracturé

Régulièrement le bac à vêtements est visité par des personnes qui souhaitent s'y servir directement



Odeur de gaz

Il a été décelé une forte odeur de gaz aux abords de la mairie et de l'école. Nous avons alerté les forces de l'ordre, les pompiers et le service dépannage de la compagnie du gaz.

Après vérification, il s'agirait d'un déversement dans les égouts d'un hydrocarbure qui, suite aux fortes pluies, est remonté dans les canalisations.

TRIBUNE LIBRE

Ensemble un avenir pour Messy - Christian Ostrowski - Pas d'article remis

Distribution du badge d'accès aux bornes à bio déchets avec ce journal.

Début juillet, les bornes seront fermées et l'accès se fera uniquement par badge.

Horaires d'ouverture de la mairie :

Les lundi / mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Le mercredi de 09h00 à 12h00 et fermée l'après-midi

Le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le guichet de La Poste est ouvert uniquement le matin.

Directeur de publication : Carlos Neto

Rédaction : Cristina Miguez Dominguez

Tirage : 550 exemplaires

Imprimé par la mairie de Messy

ISSN : 2777-7936

Ne pas jeter sur la voie publique